

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ 07967 PROCÈS-VERBAL N° 35 / 1984 / 19

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

APPARITION D'UN O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Gendarme

VU L'ES ARTICLE(S) 20 & 75 du Code de Procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 6 Janvier 1984 à 9 heures 40, au bureau de notre unité se présentent

Monsieur

et Madame

qui nous déclarent

qu'ils ont été témoins de l'apparition d'un O.V.N.I. dans la nuit du 4 au 5 Janvier 1984 vers 2 heures 30 alors qu'ils circulaient sur l'autoroute A.9 sens NIMES-MONTPELLIER à bord d'un V.S.L.

Aux dires de ces personnes, une forme étrange ressemblant à une chauve-souris en vol d'un diamètre de 50 mètres environ, de couleur sombre les aurait suivis par la droite depuis la hauteur de NIMES (Gard), puis aux environs du P.K. 61 commune de BERNIS (Gard), cet objet serait passé au-dessus du véhicule puis aurait fait route parallèle avec leur véhicule sur 10 Km environ. Après-quoi cet O.V.N.I. serait subitement disparu du côté de la mer à une vitesse impressionnante en émettant à sa base une lumière bleutée en forme de demi-cercle. Cet objet était à environ 400 mètres d'altitude et se déplaçait par bonds successifs avec une apparence de flottement. Les témoins n'ont remarqué aucune odeur ou bruit particulier au cours de cette observation.

ETAT DES LIEUX/

L'autoroute A.9 est orientée d'EST en OUEST et inversement.

Entre NIMES (Gard) et GALLARGUES-LE-MONTUEUX (Gard), cet ouvrage routier traverse principalement des zones de garrigues et de cultures diverses qui sont assez dégagées.

A notre connaissance, la nuit du 4 au 5 Janvier 1984 était étoilée, le ciel n'étant pas nuageux.

MESURES PRISES/

Un message N° 449 a été adressé aux destinataires suivants :

- Groupement Gendarmerie Autoroute ORANGE - Escadron Gendarmerie Autoroute ORANGE - Groupement Gendarmerie du Gard à NIMES - Compagnie de Gendarmerie de NIMES (Gard).

Monsieur le Substitut du Procureur de la République à NIMES (Gard) a été informé des faits.

ENQUETE/

A la date de clôture de la présente procédure, aucun fait identique n'a été porté à notre connaissance.

Table with 2 columns: DESTINATAIRES DESTINATAIRES and INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES. Rows include Monsieur le Procureur de la République à NIMES, Monsieur le Commissaire de la République à NIMES, Monsieur Le Général Commandant la 4ème Région Aérienne à AIX-EN-PROVENCE, Monsieur le MINISTRE DE LA DEFENSE, and AUX ARCHIVES ESCADRON.

Table with 2 columns: PIÈCES JOINTES and N°. Rows include Audition N° 2, Audition N° 3, Plan situation N° 4, Croquis Mr; N° 5, croquis Mme N° 6.

Table with 2 columns: DATE DE CLOTURE and VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ. Row 1: LE 9 Janvier 1984.

PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION DE **TEMOIN**

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2

1 /

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

35 / 1984

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour 6 Janvier 1984 à 9 heures 50, au bureau de notre unité

Nous soussigné(s) Gendarme

Vu les articles 20 & 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM - PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

""""Le 5 Janvier 1984, je circulais sur l'autoroute A.9 "La Languedocienne" dans le sens ORANGE-MONTPELLIER à bord de mon véhicule (VSL)

Je circulais pour ma profession d'ambulancier, et à cet effet je transportais une cliente (Madame) et sa petite fille âgée de 4 ans nous acheminions cette dernière sur un Centre Spécialisé de la région de LOURDES. Madame occupait la place avant droite, et l'enfant était allongée à l'arrière. Alors que nous nous trouvions entre l'échangeur de NIMES-OUEST et la barrière de péage de MONTPELLIER-EST, madame a pris un air terrifié, et j'ai pu me rendre compte qu'elle se recroquevillait dans le siège tout en s'emmitouflant dans son manteau. A ce moment précis il était environ 2 heures 30 du matin. Soudain cette personne s'est écriée : "ça repasse au-dessus de nous !". En conséquence j'ai baissé ma vitre d'environ 20 cm et j'ai atténué au maximum l'intensité lumineuse des voyants du tableau de bord. Mon véhicule avait les feux de route allumés. Regardant ainsi à gauche de mon sens de marche j'ai pu voir une masse de couleur noire qui se déplaçait parallèlement à nous à une distance que je n'ai pu évaluer avec précision (peut-être 500 mètres) Cet objet pouvait-être à environ 400 mètres d'altitude. cette masse sombre pouvait avoir un diamètre d'environ 50 mètres ; elle se déplaçait par bonds successifs avec une apparence de flottement. Cet objet a fait route parallèlement avec nous sur une dizaine de kilomètres ; et je circulais à 120 Km/heure approximativement. La circulation était très fluide, il n'y avait qu'un poids-lourd devant nous. Cet étrange appareil avait l'aspect d'une chauve-souris en vol. Soudain cet objet a émis une lumière bleutée à sa base (en forme de demi-cercle) puis a disparu du côté de la mer à une vitesse impressionnante (nettement plus rapide qu'un avion à réaction). Cette masse se déplaçait sans bruit, et je n'ai pas constaté d'odeur particulière au moment des faits. Durant la visualité de ce phénomène, la visibilité était relativement bonne malgré la nuit et il n'y avait pas de nuage. Je précise que le ciel était tout de même sombre. Cet objet ne scintillait pas particulièrement à par cette étrange lumière bleue avant sa disparition. Je n'ai rien d'autre à préciser. Ayant acheminé l'enfant dans le centre spécialisé où il était attendu, je suis venu faire ma déclaration au retour"".

-----Le 6 Janvier 1984 à 10 heures 35-----
 Lecture faite persiste et signe.

La personne entendue
 (A signé au carnet de déclarations).

I'A.P.J.

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

 PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

3

1 /

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

35 / 1984

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour 6 Janvier 1984 à 10 heures 50, au bureau de notre unité

Nous soussigné(s) Gendarme

Vu les articles 20 & 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

""""Le 5 Janvier 1984 j'étais à bord du véhicule conduit par Monsieur . J'accompagnais ma jeune enfant âgée de 4 ans dans un établissement spécialisé de la région de LOURDES. Il était environ 2 heures 30 du matin, et nous circulions sur l'autoroute A.9 dans la direction de MONTPELLIER. Avant NIMES nous nous sommes arrêtés prendre un café, et dès ce départ en me retournant pour surveiller l'attitude de ma petite fille j'ai remarqué une masse de couleur bleue clair sur l'arrière droit du véhicule ; cette masse nous suivait de très près. Cet objet ressemblait à une grosse madeleine qui changeait de volume. Je ne puis vous dire la grosseur de cet objet. J'avais très peur ; surtout pour ma petite fille. Cette masse nous a suivi ainsi au moins sur 10 km, et soudain elle est passée au dessus du véhicule pour faire route parallèlement avec nous sur 10 km également environ. Peu avant que ce premier objet disparaisse dans la nuit sur notre gauche, j'ai remarqué au loin à droite une lumière scintillante de couleur rouge, jaune, et jaune très brillant qui montait et descendait dans la ciel. Cette dernière lumière se déplaçait par bonds successifs et semblait flotter dans l'air. Je n'ai pas pu fixer cet objet car il devenait très brillant. Ce deuxième objet a disparu subitement dans la nuit pratiquement simultanément avec le premier comme si il y avait eu une communication entre eux. Je n'ai constaté aucune odeur et aucun bruit particulier lors de ces apparitions. Lorsque le premier objet est passé au-dessus du véhicule nous étions approximativement à mi-chemin entre NIMES et l'échangeur de GALLARGUES-LE-MONTUEUX (Gard). Je ne puis rien préciser d'autre à part que j'ai eu très peur"".

-----Le 6 Janvier 1984 à 11 heures 15-----

Lecture faite persiste et signe.

La personne entendue

1° A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations).

84302218

P.V. N° 35 / 1984.

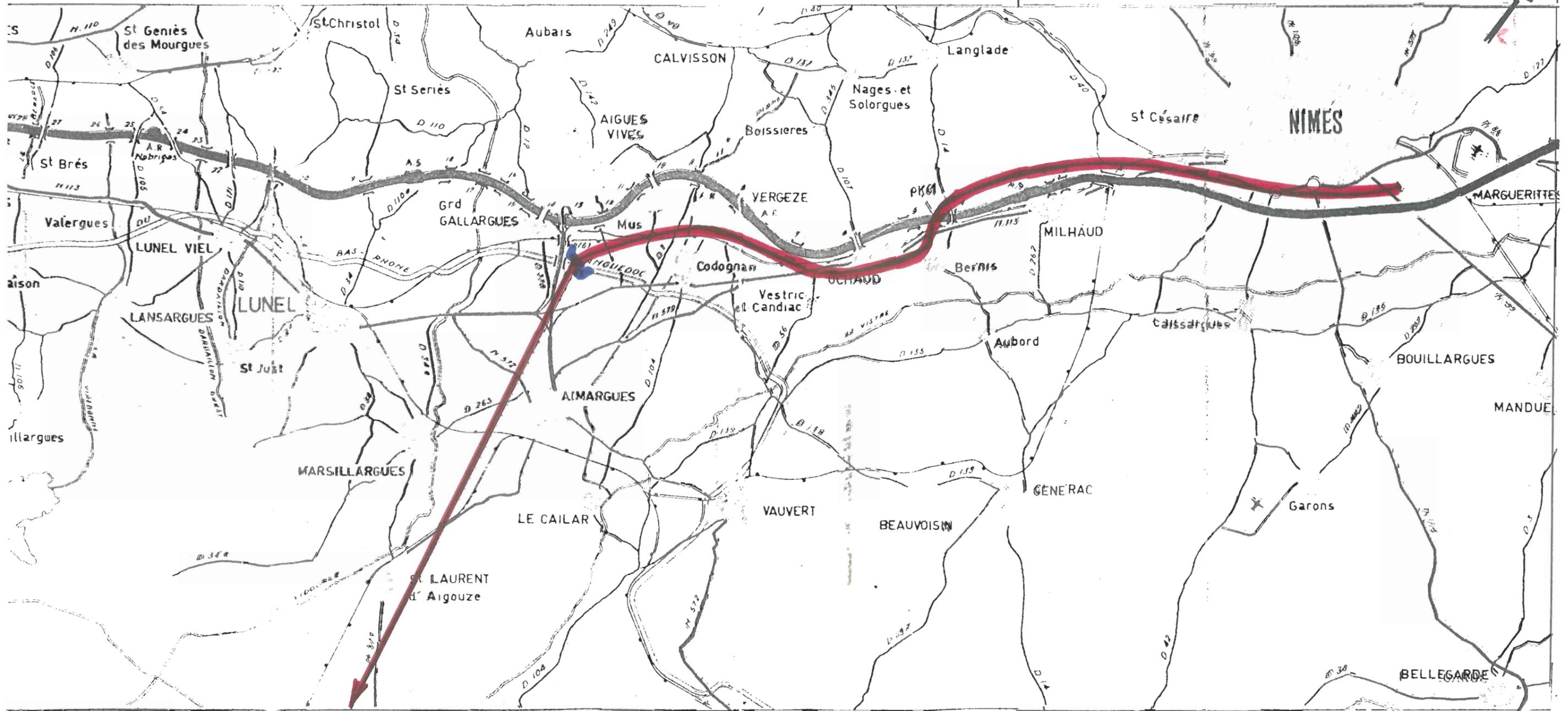
PLAN DE SITUATION.

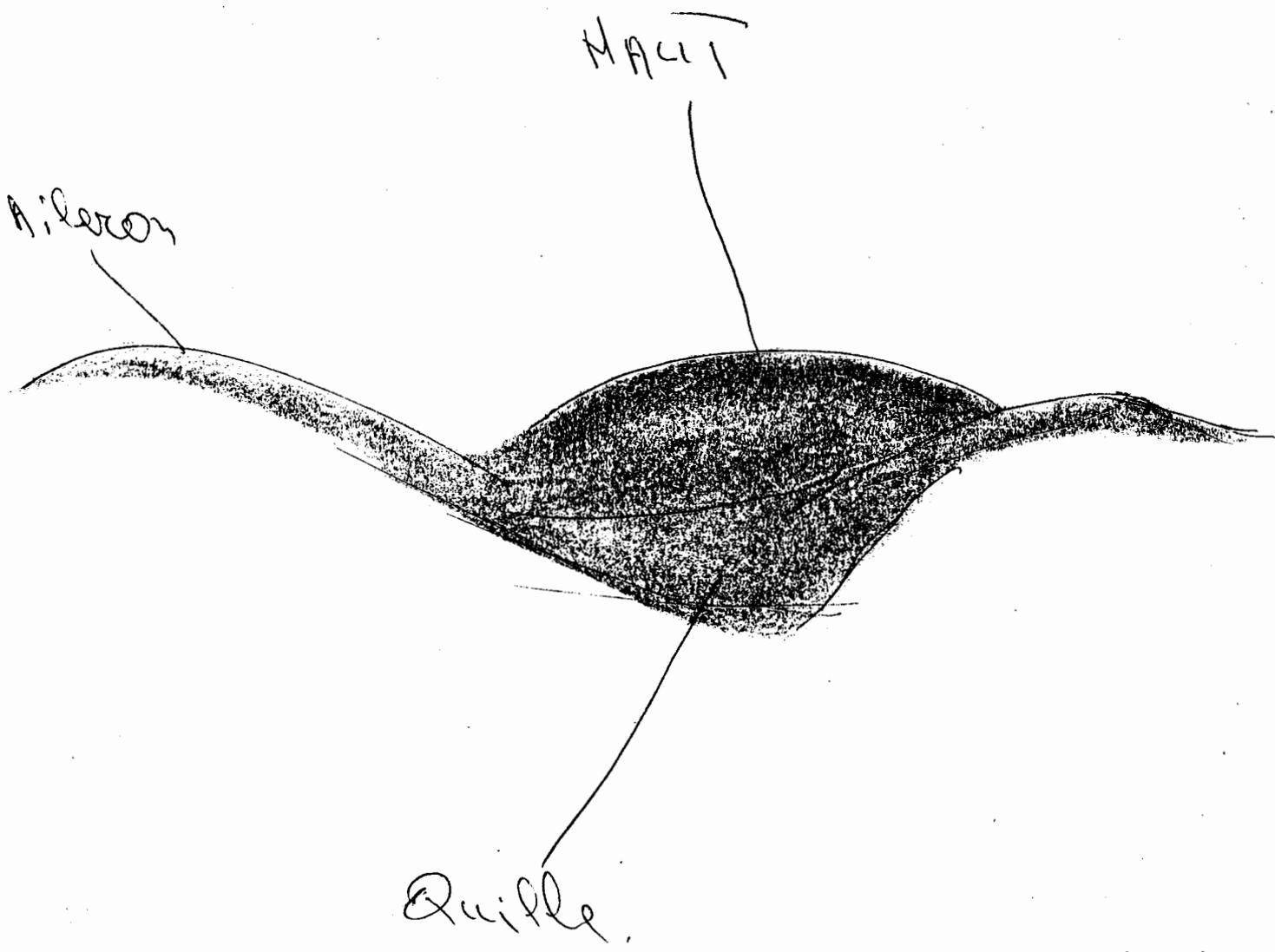
 Evolution présumée de l'O.V.N.I/ aux dires des témoins./

LÉGENDE

-  AUTOROUTE A.9. EN COURS DE REALISATION
-  ~~AUTOROUTE A.9. REALISATION ULTERIEURE~~
-  BRETELLES DE LIAISON
-  ROUTES NATIONALES
-  CHEMINS DEPARTEMENTAUX
-  VOIES FERREES
-  HALTE SIMPLE
-  AIRE DE REPOS
-  AIRE DE SERVICE

ECHELLE 1/100.000





Photocopie certifiée conforme à l'original

e 9/11/84

f. certifié. les points.

Haut

1^{er} objet



bas.

le blanc de
devoient plus visible
dans que l'objet
seu contact.

2^{ème} objet



Rouge

jaune
clair

jaune
très brillant

PROTECTOR

9/11/84